

Séance du 7 Mai 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 10
(8+2pouvoirs)

L'an deux mille vingt-et-un, le sept Mai à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de MISSY-LES-PIERREPONT sous la présidence de Mme Betty Bas, Maire

Convocation du 03/05/2021 - Affichage le 03/05/2021

Présents : Mesdames et Messieurs : BAS Betty, CARRÉ Martial, FORTIN Christine, FORTIN Hervé, GOSSART Fabien, KLEIN Benoît et SOYEUX Samuel.

Absents excusés : M David BAS qui avait donné pouvoir à Mme Betty BAS et Mme Céline DOS SANTOS qui avait donné pouvoir à M Serge DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Monsieur Benoît KLEIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

15-2021 -APPROBATION DE L'ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR.

Madame Le Maire informe qu'une délibération doit être prise qu'en a l'installation d'un défibrillateur au sein de la commune.

Selon la loi n°2018-527 du 28 juin 2018 et le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 imposent l'installation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) visible et facile d'accès selon les types et catégories d'établissement recevant du public.

Mme le Maire présente alors que la Champagne Picarde propose une convention de groupement de commande afin de bénéficier de subventions.

Mme le Maire présente alors le coût de cette installation :

- Pour la pose du défibrillateur en intérieur, le coût hors subvention est de 1105€ HT soit après subvention 569,19€ HT

- Pour la pose du défibrillateur en extérieur, le coût hors subvention est de 1310 €HT soit après subvention 674,78€HT .

Le coût de cette installation intègre alors la fourniture du défibrillateur, la fourniture et la pose de l'armoire intérieure ou extérieure, le pack (signalétique, transport..) et les 3 premières années de maintenance. À partir de la 4ème année, un contrat de maintenance est alors proposé au prix de 60€TTC. Le renouvellement des électrodes sera facturé tous les 4/5 ans pour les piles et 96 €TTC tous les 4/5 pour les électrodes.

Après délibération le Conseil approuve la mise en place d'un défibrillateur à l'extérieur et autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Champagne Picarde afin de bénéficier de la subvention.

16-2021 – ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Madame Le Maire rappelle que les élections auront lieu les 20 et 27 Juin 2021 avec une organisation particulière pour la tenue des bureaux de vote, en effet, ceci peuvent être dans une même salle suffisamment grande, autorisant la distanciation requise de 1,5 m entre les personnes y étant présentes au même moment ce qui représente une surface de l'ordre de 9m² par personnes, afin d'y faire voter les électeurs rattachés à un même bureau de vote pour les deux scrutins, la séparation des bureaux de vote doivent être matérialisée par un obstacle continu afin de délimiter clairement les deux zones.

Madame le Maire établi ensuite la liste des personnes tenant chacun des bureaux de vote.

17-2021 -TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES –Année 2021-

Madame le Maire informe le Conseil que la Mairie a reçu le courrier avec le montant de l'attribution de compensation suite la suppression de la taxe d'habitation, le montant qui sera donc versé par l'Etat est de 6804€.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Fleurissement du village : concernant ce point Madame le Maire conseille de faire préparer les parterres afin de voir ensuite à l'achat des fleurs.

BAS Betty	
SOYEUX Samuel	
KLEIN Benoît	
BAS David qui avait donné pouvoir à Betty BAS	
CARRÉ Martial	
DOS SANTOS Céline qui avait donné pouvoir à Serge DOS SANTOS	
DOS SANTOS Serge	
FORTIN Christine	
FORTIN Hervé qui avait donné pouvoir à Christine FORTIN	
GOSSART Fabien	